

La Dreets et la Direction Régionale France Travail Occitanie publient les statistiques trimestrielles du marché du travail

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (Dreets) et France Travail (FT) Occitanie publient les chiffres trimestriels de la demande d'emploi. Ces données, arrêtées au 31 mars 2025, sont déclinées au niveau national, régional et départemental et portent sur le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Au premier trimestre 2025, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC augmente de 4,5 % sur un trimestre.

Cette augmentation résulte principalement de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité (+8,6 % pour la catégorie A). Parallèlement, le nombre des demandeurs d'emploi en activité réduite courte (catégorie B) a connu une baisse de -2,3 %, tandis que ceux en activité réduite longue stagne (-0,1 % pour la catégorie C).

L'inscription automatique des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des jeunes en Mission Locale, depuis le 1^{er} janvier 2025, impacte fortement l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi. Une série complémentaire (hors bénéficiaires du RSA et jeunes en parcours) est mise à disposition afin de mieux appréhender les évolutions conjoncturelles : sur ce périmètre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 4,9 %.

Sur un an, la demande d'emploi augmente de 7,1 % en catégories ABC. Cette progression résulte essentiellement de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité (+13,4 % en A) ainsi que de ceux en activité réduite longue (+0,7 % en C). Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite courte recule (-3,2 % en B). Hors bénéficiaires du RSA et jeunes en parcours, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente seulement de 9,6 %.

La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an diminue de 2,1 point sur un an et s'établit à 42,6 % au premier trimestre 2025.

Avertissement loi plein emploi et sur l'évolution des règles d'actualisation : effet à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégorie ABC

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les allocataires et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Ces personnes relèvent pour partie des catégories A, B et C, tandis que la catégorie F à dominante « sociale » regroupe les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G les allocataires et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation..

Par ailleurs, depuis le mois d'octobre 2024, les effectifs d'inscrits à France Travail en catégories A, B et C sont affectés par des changements dans les règles d'actualisation. Ces changements réhaussent les effectifs comptabilisés en catégorie A et réduisent les effectifs en catégories B et C.

Les services statistiques des deux organismes sont à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires aux adresses courriels suivantes :

statistiques.occitanie@francetravail.fr ou

oc.statistiques@dreets.gouv.fr

Contact Presse France Travail :

Valérie Narquin,

valerie.narquin@francetravail.fr

Tel : 06.25.95.05.58

Contact Presse Dreets :

Christine Lemoal

christine.lemoal@dreets.gouv.fr

Tel : 06.29.85.54.40

Laurence Ingargiola

laurence.ingargiola@francetravail.fr

Tel : 06.64.50.35.41